



Vice cachee lors d'un achat auto

Par **pako**, le **07/11/2010** à **13:37**

Bonjour,
j'ai echange ma voiture safrane contre un espace, 2 actes de vente ont ete fait, et au bout de 80 km avec l'espace la boite de vitesse a cassé.
quelle sont mes recourt sachant qu'il ne repond pas a mes courrier recommandes
merci

Par **jeetendra**, le **07/11/2010** à **14:06**

Bonjour, il faut faire une [fluo]expertise de la panne [/fluo](boite de vitesse cassée) pour savoir si l'origine n'est pas un défaut caché, d'autant plus que vous avez la charge de la preuve (il appartient au consommateur, acquéreur de prouver que le bien acheté est affecté d'un vice caché, et que celui-ci était présent lors de la vente), cordialement.

Par **mimi493**, le **07/11/2010** à **14:41**

Si la panne est due à l'usure, selon le kilométrage, l'age de la voiture, vous n'avez alors aucun recours.
Il y a bien eu les CT pour la vente de chaque voiture ?